PARCOURS DE CARRIERE DES SPV : GRADES / FORMATIONS / ACTIVITES

MAJ 03/05/2023 - GCO - Cdt G.BRUNET

SAPEURS POMPIERS
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS 66

Références	Conditions d'évolution de grade et de formation	GRADES	FORMATION nécessaire après nomination				ACTIVITES POSSIBLES	
			Formation	VF	VF	Blocs de Compétences	Intitulé	Catégorie
Code de la Sécurité Intérieure - Livre VII - Titre II - Chapitre III - Articles R723-1 à R723-91	**Recrutement** Sapeur en formation ou en période probatoire	SAPEUR	FI Equipier complétée par	5,5 jours 5 jours 10 jours 2 jours 0,5 jour 3 jours 4 jours **30 jours**	44h 40h 80h 16h 4h 24h 32h **240h**	Module TRANSVERSE dont l'Equipier PROMPT SECOURS Équipier SUAP Sécurisé la zone d'intervention + Éteindre un incendie Intervenir pour une mission de PPBE + mission impliquant des animaux Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité (si dans un CIS avec MEA) Équipier Secours Routier (si dans CIS avec SR) FDF1	Equipier PROMPT SECOURS Équipier SUAP Équipier Incendie Équipier DIV Équipier MEA Équipier SR Équipier Feu de Forêt	Opérationnel
	Dès l'acquisition de la FI et Fin de la période probatoire	SAPEUR 1ère Classe (Appellation)					Equipier dans le ou les domaines d'activités ayant fait l'objet d'une formation	Opérationnel
	Avancement : 3 ans de services dans le grade de 1ère classe et Compétence Equipier	CAPORAL	FAG Chef d'Equipe	4 jours **4 jours**	32h **32h**	Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité Sécuriser la zone d'intervention Éteindre un incendie	Chef d'équipe	Opérationnel
	Appelation Chef au bout de 3 ans d'ancienneté	CAPORAL CHEF (Appellation)					Chef d'équipe	Opérationnel
Arrêté du 06 juin 2013 relatif aux activités SPV	**Avancement :** 3 ans de services dans le grade de Caporal et Compétence Chef d'Equipe	SERGENT	Sous-Officier de Garde Chef de Centre FAAR Chef d'Agrès d'un engin comportant 1 équipe	4 jours actuellement non défini 1 jour 3 jours 3 jours 3 jours **10 jours**	32h h 8h 24h 24h 24h **80h**	Gérer l'activité de la garde Lutte contre l'incendie avec un MEA : Commander un sauvetage ou une mise en sécurité - Sécuriser la zone d'intervention - Participer à l'extinction d'un incendie avec un MEA Commander un VSAV Commander un VSR Commander un VTU	Sous-Officier de Garde Chef de Centre Chef d'Agrès MEA Chef d'Agrès SUAP Chef d'Agrès SR Chef d'Agrès PPBE	Encadrement Encadrement Opérationnel
	Appelation Chef au bout de 3 ans d'ancienneté	SERGENT CHEF (Appellation)					Chef d'Agrès d'un engin comportant une équipe dans le ou les domaines d'activités ayant fait l'objet d'une formation	Opérationnel
	Avancement : 4 ans de services dans le grade de Sergent et Compétence CA d'un engin comportant une équipe **DANS LES 4 DOMAINES D'ACTIVITÉS** Chef de centre ou Adjoint de chef de centre et 2 ans dans le grade de Sergent	ADJUDANT	FAAR Chef d'Agrès Tout Engin	0,5 jour 3 jours 2 jours **5,5 jours**	4h 24h 16h **54h**	MSP Cible Phase d'apprentissage Phase intégrée avec les Chefs d'Équipe	Chef d'Agrès Tout Engin	Opérationnel
	Appelation Chef au bout de 3 ans d'ancienneté	ADJUDANT CHEF (Appellation)					Chef d'Agrès Tout Engin	Opérationnel
Arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des SPP et SPV 1) Référentiels Nationaux des Activités et des Compétences (R.N.A.C) 2) Référentiels Nationaux d'Évaluation 3) Référentiels Internes d'Organisation des Formations et des Évaluations	**Avancement :** Adjudant Chef et Chef de centre avec 25ans de SPV dont 5 d'adjudant (R723-24) Sergent ou Adjudant avec 2 ans de sous-officier et Compétence Chef d'Agrès 1 équipe Adjudant ou Adjudant Chef et Chef de centre ou Chef de groupe et 10 ans de sous-officier	LIEUTENANT * LIEUTENANT LIEUTENANT * * Lieutenant sans l'emploi de Chef de Groupe	FILT SPV	5 jours 5 jours 5 jours 5 jours **20 jours**		ENSOSP : Module A chef de groupe Module B chef de groupe Module C chef de groupe ENSOSP : Module officier d'encadrement Module chef de centre	Chef de Groupe Officier de garde Chef de Centre	Opérationnel Management
	Avancement : 4 ans dans le grade de Lieutenant et Compétence Chef de Groupe	CAPITAINE	FAAR Chef de Colonne	5 jours 10 jours **15 jours**	40h 80h **120h**	ENSOSP : Module A : chef de colonne SPV Module B : chef de colonne SPV	Chef de Colonne	Opérationnel
Article R723-27 du CSI :	***Les Officiers et Sous-Officiers ayant 25ans de service et 10 ans d'Adjoint Chef de Groupement, Chef de centre ou adjoint peuvent bénéficier à titre unique d'une promotion au grade supérieur sans obligation de suivre la formation***							
	Avancement : 5 ans dans le grade de Capitaine et Compétence Chef de Colonne	COMMANDANT	FAG Chef de Site Optionnel	20 jours **20 jours**	160h **160h**	Module Chef de Site (optionnel)	Chef de Site	Opérationnel
	Avancement : 15 ans d'engagement de SPV et 5 ans dans le grade Commandant Compétence Chef de colonne	LIEUTENANT - COLONEL	FAG Chef de Site Optionnel	20 jours **20 jours**	160h **160h**	Module Chef de Site (optionnel)	Chef de Site	Opérationnel
	Avancement : 5 ans dans le grade de Ltn-Colonel et Compétence Chef de Colonne	COLONEL	FAG Chef de Site Optionnel	20 jours **20 jours**	160h **160h**	Module Chef de Site (optionnel)	Chef de Site	Opérationnel

GCO - Cdt TRANI